

Formulaire à compléter et à retourner à l'Etude, avec copies des documents demandés.

**IMPORTANT : afin de pouvoir disposer de toutes les informations nécessaires à la rédaction d'un compromis de vente, merci de bien vouloir compléter toutes les pages.**

## RENSEIGNEMENTS SUR LE OU LES LOT(S) DE COPROPRIETE VENDU(S)

Adresse du bien vendu : .....

Commune : ..... code postal : .....

Numéro(s) du / des lot(s) vendu(s) : .....

### **Titre de propriété :**

L'acte avait-il été reçu par l'étude ?

- Oui, date de l'acte : .....
- Non, **copie de l'acte à nous communiquer**

## PRIX ET NEGOCIATION

Prix de vente : .....€

### **Intervention d'une agence immobilière :**

- Oui
- Non

Si oui, coordonnées de l'agence immobilière : .....

.....

Commission d'agence : .....€

- charge VENDEUR       charge ACQUEREUR

Montant du dépôt de garantie : .....€

*(A titre indicatif, le montant du dépôt de garantie est généralement égal à 5 % du prix de vente, toutefois celui-ci est librement fixé entre le vendeur et l'acquéreur)*



## OCCUPATION DU BIEN

### Le bien est actuellement :

- Libre
  Occupé par le vendeur
  Loué à l'acquéreur
- Loué à un tiers
- Le bien est vendu loué : **copie du bail à fournir***
- Le bien était antérieurement loué, une lettre de congé a été délivrée par le propriétaire ou le locataire : **copie de la lettre, accusé réception et copie du bail à fournir***

## DIAGNOSTICS

### Diagnostics des parties privatives à fournir :

TYPE DE DIAGNOSTIC	BIENS CONCERNÉS	CONDITIONS	VALIDITÉ
AMIANTE	Tous les biens	Diagnostic à réaliser si le permis de construire a été délivré <b>avant 1997</b> .	<b>Doit impérativement avoir été réalisé après le 12.12.12</b> <u>Si négatif</u> : validité illimitée <u>Si positif</u> : valable 3 ans
PLOMB	Bien à usage d'habitation <b>uniquement</b>	Diagnostic à réaliser si le permis de construire a été délivré <b>avant 1949</b> .	<u>Si négatif</u> : illimité <u>Si positif</u> : valable 1 ans
DPE	Tous les biens bâtis, clos et couverts	-	10 ans
GAZ	Bien à usage d'habitation <b>uniquement</b>	Diagnostic à réaliser si l'installation intérieure de gaz à <b>plus de 15 ans</b>	3 ans
ELECTRICITE	Bien à usage d'habitation <b>uniquement</b>	Diagnostic à réaliser si l'installation électrique à <b>plus de 15 ans</b>	3 ans
CERTIFICAT LOI CARREZ	Pour les lots de copropriété <b>uniquement</b> (sauf cave, garage, place de parking)	-	A refaire à chaque transaction par le vendeur
ASSAINISSEMENT	Bien à usage d'habitation <b>uniquement</b>	Contrôle de l'installation à faire réaliser par le syndicat des eaux de votre commune <b>uniquement pour les installations d'assainissement individuelle</b> (non raccordée au tout-à-l'égout)	3 ans

## TRAVAUX PARTIES PRIVATIVES

Avez-vous réalisé **des travaux de MOINS de 10 ans** dans l'appartement ? (aménagement des combles, création d'une véranda, électricité, isolation, menuiserie ... ) ?

Oui

Non

### **SI OUI, DOCUMENTS ET INFORMATIONS A COMMUNIQUER :**

1° Type de travaux réalisés : .....

.....

.....

2° Copies des **factures des entreprises étant intervenues** pour la réalisation des travaux à joindre ; ainsi que les **assurances responsabilité civile et décennale** de chaque entreprise.

3° Copie de l'AG du syndic autorisant les travaux (dans l'éventualité)

### **Détecteur de fumée**

Le BIEN est-il équipé d'un détecteur de fumée :  Oui  Non

### **Copie de la dernière taxe foncière à fournir**

## COPROPRIETE

Un syndic est-il chargé de l'administration de la copropriété ?  Oui  Non

### **SI OUI, DOCUMENTS ET INFORMATIONS A COMMUNIQUER :**

Coordonnées du syndic : .....

.....

### **Documents à demander auprès de votre syndic :**

- Les 3 derniers PV d'AG
- Le règlement de copropriété / état descriptif de division, **ainsi que les éventuels modificatifs**
- Le pré état-daté
- Le carnet d'entretien de la copropriété
- La fiche synthétique
- Diagnostic amiante des parties communes (*si le permis de construire a été délivré avant 1997*)
- Diagnostic plomb des parties communes (*si le permis de construire a été délivré avant 1949*)